

toutes opinions et de toutes les couleurs. Nous liâmes d'abord conversation avec deux individus, qui se firent bientôt connaître pour Patriotes ou réformateurs. Le pauvre IMPARTIAL fut mis sur le tapis, épluché et blâmé, suivant ces Messieurs aucun journal ne pouvait révéler sans trahir le parti qu'ils mêmes avaient embrassé. C'était d'ailleurs un devoir dans les circonstances où le pays se trouvait placé, ici ces messieurs nous firent une longue énumération des griefs dont il se plaignaient, en nous engageant fortement à nous unir eux pour en demander le redressement.

A peine la conversation, dont nous venons de parler avait-elle pris fin, qu'un personnage, à l'air grave et sérieux, qui, du coin où il était assis, avait entendu nos débats, s'approcha de nous et après quelques questions préalables entama un discours pour nous prouver que tout ce que les Patriotes venaient de débiter n'avait pas le sens commun, et que tout le monde devait s'unir pour le maintien de la Constitution &c. ensuite, comme ses adversaires, il nous engagea fortement à arborer les couleurs de la Bureaucratie et à défendre l'administration, *Unus et Resto*. Un peu fatigués de ses deux argumentations contradictoires, nous reprîmes haleine, en attendant le dîner, quand deux autres messieurs entrèrent dans la salle et s'approchèrent de nous. Après avoir récupéré la faculté de parler, que le froid excessif qu'il faisait ce jour là leur avait presque ôtée, ils se firent connaître pour nos Souscripteurs et nous félicitèrent beaucoup d'avoir pris le parti de neutralité; ajoutant qu'ils étaient fatigués des discussions politiques et que si nous nous déclarions pour l'un ou l'autre parti, ils retireraient leur abonnement. Pour le coup c'en était trop, et malgré nos efforts, nous ne pûmes retenir un éclat de rire, dont nous expliquâmes la cause à ces messieurs qui en rirent avec nous, tout en plaignant les journalistes et avouant que grandes sont leurs tribulations.

C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons à nos concitoyens que les entrepreneurs du chemin en lisses, qui doit établir une facile communication entre le lac Champlain et le St. Laurent, déploient la plus grande activité dans leurs préparatifs, déjà ils ont donné à l'entreprise l'énorme quantité de blocs qui doivent servir à la construction du chemin, et le choix de la personne qui doit faire cette livraison considérable est une garantie que les travaux ne souffriront pas de retard, à peine quelques jours se sont écoulés depuis l'adjudication et déjà de nombreux ouvriers sont partis pour aller abattre et préparer les arbres qui doivent être convertis en blocs, et tous les travailleurs ne quitteront leurs charrues que pour amener au printemps, les radeaux contenant le bois qu'ils auront préparé.

Puisse cette entreprise donner l'élan aux spéculateurs. Les moyens faciles de communication sont une source de prospérité pour le pays qui les possède, car comme les artères et les veines portent la chaleur et la vie dans le corps humain, de même les canaux et les routes en fer font pénétrer le commerce et l'industrie dans les coins les plus reculés du pays qui les établit.

Un vol a été commis dernièrement dans l'Eglise Episcopale de ce Village. Les Cousins, le surplis, la couverture de la table de communion et autres objets ont été emportés. Nous espérons que les voleurs seront découverts.

On lit dans le MONTREAL HERALD, du 16:—

Vendredi soir qu'à défaut de balles, sur la route de Laprairie, un Marchand de Sherrington se perdit et fut trouvé le lendemain gelé jusqu'au dessus des genoux. Il est probable que l'amputation des jambes sera nécessaire. Sur qui doit en retomber le blâme? nous pensons que les coupables devraient être punis par quelque chose de plus que les remords de leur conscience.

Déjà plusieurs fois, nous avons fait des observations sur la négligence coupable que les officiers publics apportent dans l'exercice de leurs devoirs. Nous avons prédit le malheur qui vient d'arriver. C'est par un esprit de vengeance que les accidents ne se soient pas multipliés par le mauvais temps qui a régné ces jours derniers. Comment donc se fait-il que des personnes en place chargées de veiller à la sûreté publique, se jouent avec la vie de leurs concitoyens? — eh! quoi quand on s'empare d'un poste, sans peine, sans quitter le coin de son feu? pourrait-on en faire plusieurs victimes humaines, on ne se donne pas la peine de reculer, le voir si facile? n'y a-t-il donc aucune

autorité supérieure qui puisse stimuler la négligence des officiers subalternes? que ces Messieurs y réfléchissent: quand après avoir passé la nuit chaudement dans leur maison, le lendemain matin ils apprennent qu'un de leurs voisins a péri sur la glace, ne sentent-ils pas quelque chose qui leur dit *MEA-CULPA*?

Il est d'usage que la paroisse de St. Philippe et celle de Laprairie fasse baliser la traverse, non seulement d'un côté, mais de tous les deux avec des jeunes arbres, fixés dans la glace d'une manière solide, et telle que presurât la loi. Cette année, on ne fait rien, et le malheureux qui est 'forcé' à voyager pendant la nuit ou la 'poudrière' est exposé à périr, quand il serait si facile de le sauver. Puisse cette note faire impression sur ceux que la chose regarde. Les expressions dont nous nous sommes servis paraîtront peut-être un peu fortes, mais en notre qualité de journalistes, nous ne pouvons être témoins de négligences aussi nuisibles à la sûreté publique sans faire nos efforts pour les empêcher à l'avenir.

FLATTERIE ADROITE.

Le roi Louis le grand était depuis quelques jours à un de ses châteaux, dont il aimait la situation. Il y avait surtout un endroit dans les environs où il prenait plaisir à se promener. Le Site en était enchanteur et le roi ne pouvait se lasser d'en faire remarquer la beauté à ses courtisans tout en regrettant néanmoins qu'une pointe de bois de haute futaie qui s'avancait jusqu'à la rivière lui en dérobait la vue, il en avait fait plusieurs fois la remarque, en présence de l'intendant de ses jardins, qu'on nommait le comte de *** et il avait exprimé le désir de voir abattre cette forêt. Le comte de *** qui connaissait son maître résolut de le surprendre agréablement tout en lui faisant sa cour, d'une manière très adroite.

En conséquence le comte fit ses dispositions, et par une belle matinée du mois de mai pendant laquelle l'air était parfaitement calme, il fit scier tous les arbres de la petite forêt, de manière à ce qu'ils restassent debout, mais cependant assez profondément pour que l'effort d'un ou de deux hommes pussent les faire tomber à l'aide d'un cable qu'on avait préalablement attaché à leur sommet.

L'après-dinée, lorsque le roi, selon son habitude, fut se promener dans l'endroit qu'il préférait il se plaignait de nouveau de ce qu'il ne pouvait jouir de la vue de la rivière. L'adroit courtisan saisit l'occasion et s'approchant du roi, il lui dit! pourquoi votre majesté ne commanderait elle pas à cette forêt de tomber par terre? Oh! répondit le roi, voilà une flatterie outrée; un seul homme ne peut opérer ce prodige. Eh! bien, que votre majesté essaye son pouvoir, répondit l'intendant et je réponds qu'elle sera obéie. Soit dit Louis, j'ordonne donc que ces arbres tombent par terre! Au même instant, l'intendant donna un violent coup de sifflet et la forêt disparut, toute la cour battit des mains et le roi récompensa généreusement l'adroit courtisan.—Ed.

NAISSANCE.

A Laprairie, le 14 du Courant, l'épouse de Mr. Antoine Marie dit Ste. Marie, a mis au monde un fils.

AVIS DIVERS.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNE.
Laprairie 19 Février, 1835.

AVIS.

TOUTES Personnes ayant des Reclamations contre la Succession du Dément HENRY MILLER sont priées de s'assembler Jeudi le 19 du Courant à deux heures après-midi, à l'Office de Mr. Médard Hébert Notaire.

Et toutes personnes antérieures à la dite Succession sont aussi priées de faire immédiatement leur paiement au Curateur Soussigné.

RICHARD WHEELER
Laprairie 5 Février, 1835.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur, UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore, à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa déventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant résigné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.
Laprairie, 11 décembre.

AVIS.

LE SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arranges.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 6s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer.